

# Bulletin d'inscription LA RANDO DES CLAPAS # 4

**Samedi 25 Juillet 2015**

Départ Samedi Matin à 09h00 sur le site de la Bourdène (48340 TRELANS)

NOM / PRENOM PILOTE +éventuel passager: .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE : .....

N° DE TELEPHONE PORTABLE : ..... E.MAIL : .....@.....

DATE DE NAISSANCE : ..... AGE :.....

N° DE PERMIS : .....

COMPAGNIE D'ASSURANCE : ..... N° DE POLICE : .....

NUMERO D'IMMATRICULATION : .....

MACHINE (MARQUE, MODELE, ANNEE et CYLINDREE) : .....

La Randonnée "LA RANDO DES CLAPAS #4 est une randonnée pour Moto et Quad homologuées, permis, carte grise et assurance OBLIGATOIRE, sur un tracé ouvert à la circulation, sans notion de vitesse, ni de classement.

Cette balade s'adresse aux possesseurs de machines récentes ou plus anciennes.

Le parcours est entièrement fléché et/ou balisé, plusieurs déviations sont mises en place pour répondre à tous les niveaux de pilotage, et particulièrement pour tenir compte du gabarit des Quads.

Le soussigné prend l'engagement de respecter le code de la route, il reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement en dehors des risques garantis par leur assurance et doit, s'il le juge opportun, contracter par lui-même à ce sujet les assurances supplémentaires.

Fait à .....

**Signature du participant**

(précédée de la mention "lu et approuvée)

Le.....

**Formule Rando + casse-croûte de midi + Repas du soir : 45 €**

**Passager Quad : 30 €**

**Formule Rando + casse-croûte de midi (sans le repas du soir) : 35 €**

**Passager Quad : 20 €**

**Ce bulletin doit être dûment complété et envoyé à : Mr SOLIGNAC Damien (trésorier ENDUR'AUBRAC)**

**Place de l'église**

**48340 SAINT GERMAIN DU TEIL**

accompagné d'un Chèque **du montant de l'option choisie**. Votre règlement sera encaissé 1 semaine après la date événement (*REMBOURSABLE sur simple demande écrite jusqu'au 15 Juillet 2015, et sur certificat médical après cette date*)

Les frais d'inscription comprennent la randonnée, l'accès aux parcours banderoles, l'assistance et l'encadrement de la randonnée, et la restauration du soir. Le MotoClub ENDUR'AUBRAC et le COMITE DES FETES DE TRELANS déclinent toutes responsabilités en cas d'accident , casse, perte ou vol en tout genre (corporel et matériel).

La distance parcourue est d'environ 160km, et nécessite un ravitaillement A LA CHARGE DU DECLARANT. Le soussigné s'engage à s'équiper de bidon d'essence (métallique de préférence), qui sera acheminé par l'encadrement au point relais du casse croute de Midi (à mi-parcours).

Les participants devons se présenter au contrôle administratif munis du permis de conduire, de l'attestation d'assurance en cours de validité, ainsi que de la carte grise de la machine (**Originaux des papiers OBLIGATOIRE**).